



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1854 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE)

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de
règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 2 février 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 1854 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de reformuler une disposition concernant l'interprétation des grilles de spécifications et de revoir les normes relatives au nombre de cases de stationnement requis par usage** ».

Ce projet de règlement a pour objet de reformuler une disposition concernant l'interprétation des grilles de spécifications et de revoir les normes relatives au nombre de cases de stationnement requis par usage, et ce, afin de mieux représenter l'ensemble des classes d'usages et de mieux répondre à leurs besoins.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Bécancour.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **lundi 2 mars 2026 à 18 h 15**, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ville de Bécancour, le 11 février 2026.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville